



MAIRIE DE CHAMALIERES

L'an deux mille treize le vingt-huit du mois de mars,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du Jeudi 21 mars 2013, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, M. Alain BRESSON, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN-LAISNE, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, M. Jacques AUBRY, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoint, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle CHANELLE, M. Marc BAILLY, Mme Marie-José DELAHAYE, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, M. Marc SCHEIBLING, Mlle Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, M. Elie NIASME, Mlle Marion CANALES, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Luc CONDAMIN, M. Pierre BORDES.

Absents excusés : M. Claude BARBIN (pouvoir à M. Michel PROSLIER), Mme Monique COURTADON (pouvoir à Mlle Christiane CREON), M. Louis GISCARD d'ESTAING ayant dû s'absenter en cours de séance (pouvoir à M. Alain BRESSON pour les rapports 3 à 14 inclus de l'ordre du jour).

Mlle Marion CANALES ayant été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ayant dû s'absenter en cours de séance, M. BRESSON, Premier Adjoint, assure la Présidence du Conseil Municipal, pour les rapports 1 à 14 inclus de l'ordre du jour.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire présente les informations générales :

I | REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

J'ai reçu le 2 mars dernier une lettre de Madame Danielle AUROI m'informant qu'elle soutenait la réforme des rythmes scolaires mais que, pour autant elle partageait l'inquiétude des collectivités sur les surcoûts de la réforme sur les budgets communaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Madame AUROI a interrogé Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, le 19 février dernier, sur la possibilité d'ajustements du calendrier de la réforme et sur un nouvel examen des dotations de l'Etat et de leur durée.

Concernant la Ville de Chamalières, nous avons décidé à l'unanimité, lors de notre dernier Conseil Municipal du 21 février dernier, de demander le report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes à l'école primaire.

Sur cette base, j'ai officiellement saisi Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Général pour leur indiquer la décision de la ville de Chamalières de reporter la mise en œuvre de cette réforme.

Afin de réfléchir aux modalités de mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014, j'ai installé le lundi 18 mars, un comité de pilotage interne qui autour de Michelle Clément et Françoise Gatto est composé des responsables des services concernés.

Ce groupe de travail devra d'ici la rentrée de septembre 2013 proposer des schémas d'organisation qui serviront de base à la concertation qui s'ouvrira dès septembre 2013 avec les équipes éducatives et les parents d'élèves.

L'objectif est de pouvoir arrêter une nouvelle organisation de la semaine et de la journée scolaire dès le début de l'année 2014.

Nous aurons alors à mettre en œuvre cette organisation afin qu'elle soit opérationnelle à la rentrée 2014.

II | NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'ISSUE DU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2014

Les conseils municipaux des communes membres de Clermont communauté ont jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer sur le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire qui sera en exercice à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

L'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi du 31 décembre 2012, dite « loi Richard » définit deux options pour fixer ce nombre et cette répartition :

- soit, les communes (à la majorité qualifiée des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les 2/3 de la population totale) décident dans le cadre d'un accord local, d'augmenter au maximum de 25% le nombre de délégués. Dans le cadre de cette option, la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune, chaque commune doit disposer d'au moins un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges ;
- soit l'attribution des sièges est réalisée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction d'un tableau garantissant une représentation essentiellement démographique et chaque commune disposera d'un siège.

Ainsi, la loi prévoit une augmentation du nombre de conseillers communautaires pouvant aller jusqu'à 25%. Concernant Clermont communauté, de 71 conseillers communautaires, nous pourrions passer à un maximum de 94.

Dans un courrier en date du 21 février dernier, les présidents des groupes « Socialiste et Républicain », « Alternance Républicaine », « Europe Ecologie - Les Verts » et, du groupe Communiste de Clermont Communauté ont saisi le Président de Clermont Communauté de ce dossier. Ils lui ont demandé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du bureau du 11 mars dernier. Le Président de Clermont a décidé de différer ce débat à un prochain bureau, alors même que les communes membres doivent délibérer sur cette mesure avant le 30 juin 2013.

Cette question sera donc traitée lors du Conseil municipal du 27 juin prochain, mais d'ores et déjà, je voulais attirer votre attention sur le fait que concernant la répartition du nombre de conseillers communautaires par commune, et si nous passions de 71 conseillers communautaires à 78, les communes les moins peuplées (11 exactement) pourraient ne plus avoir qu'un seul représentant (au lieu de 2 actuellement).

III | ACTION SOCIALE - SOLIDARITE

La Ville de Chamalières met à disposition à titre gracieux à l'association Cultures du Cœur Auvergne un bureau au sein de la Maison des Associations.

Cette association propose des places pour des manifestations culturelles et sportives aux populations démunies et éloignées de la culture sur tout le territoire de la région Auvergne. Dans ce cadre, elle passe par des personnes relais motivées, ou des structures dont le travail s'inscrit sur le terrain au contact de ces populations.

Une convention va être signée entre le CCAS et cette association avec pour objet de permettre aux publics en difficulté sociale et économique accompagnés par les travailleurs sociaux du CCAS de la Ville de Chamalières, ainsi qu'à leurs proches, d'accéder à la vie culturelle et sportive.

IV | RESSOURCES HUMAINES

o FORUM EMPLOI-HANDICAP REGIONAL

Je vous rappelle que la Ville de Chamalières a signé en 2012 une charte de partenariat avec l'association Handi-Sup Auvergne, qui a pour objet de développer l'insertion professionnelle des lycéens, étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap, en créant des liens entre la Mairie et les acteurs de l'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, notre Commune a participé à la troisième édition du forum emploi-handicap organisée par l'association Handi-Sup Auvergne, le 19 mars dernier à Polydôme. Le stand de Chamalières a rencontré un très vif succès auprès des participants : jeunes en recherche de stage, associations, demandeurs d'emploi, établissements et service d'aide au travail

o PLAN DE FORMATION

Le plan de formation 2013 sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire demain, vendredi 29 mars.

Au titre de l'année 2013, 1 089 journées seront ainsi consacrées à la formation. L'enveloppe budgétaire globale dédiée à la formation s'élève, pour l'année 2013, à plus de 112 000 €.

V | LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

• Travaux de voirie Avenue Joseph Claussat

L'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (EDF, France Télécom et réseau câblé) est en bonne voie d'achèvement. Les travaux de voirie proprement dit vont débiter mi-avril.

- **Avenue de Royat : aménagement piétons (en face de la poste)**

Les deux radars pédagogiques sont installés dans l'axe de l'ilot.

- **Aménagement du nouveau cimetière construction du mur**

Malgré les importantes intempéries, les travaux de construction du mur périphérique ont bien avancé : le pourcentage de réalisation peut être évalué à environ 60 %. Le terrassement de la plateforme débutera début avril.

- **Aménagement de salles au Centre Courty**

Afin de pouvoir organiser les conseils municipaux et célébrer les mariages dans de bonnes conditions, des travaux d'aménagement intérieur sont en cours dans les salles de scrabble et d'échecs du centre Courty.

Ces travaux ont été effectués pour un montant total de 36 700 € TTC.

- **Hôtel de Ville**

Les travaux de construction de l'ascenseur sont en bonne voie : la mise en place du pylône d'ascenseur est terminée et les portes palières sont en place. Les passerelles et la machinerie d'ascenseur seront posées très prochainement.

Les marchés relatifs aux aménagements intérieurs sont en cours de rédaction par le maître d'œuvre.

Le prochain Conseil municipal du 26 avril aura lieu en salle du Conseil. En revanche, le Conseil municipal du 27 juin prochain aura lieu au Centre Courty.

- **Monument aux morts (hôtel de Ville)**

Les travaux de réfection du monument aux morts et de ses abords sont programmés courant avril pour un montant prévisionnel de l'ordre de 40 000 €.

La Fédération Nationale André Maginot - Section Fédérale d'Auvergne ainsi que le Souvenir Français ont participé au financement de cette opération en versant à la commune respectivement un montant de 2 000 € et de 1 500 €.

- **Travaux avenue des Thermes**

La mise en conformité à 1,40 m du trottoir côté pair de l'avenue des Thermes est en cours. Cet élargissement est réalisé entre la rue Pierre Poisson et le n°52 de l'avenue des Thermes et ce, pour un montant de 32 000 €.

- **Travaux rue Pierre Poisson**

La mise en conformité handicapé par l'élargissement à 1,40 m du trottoir devant la façade de la résidence « Ô Domaine Résidentiel » est prévue courant avril. Le montant des travaux sera pris en charge à hauteur de 50 % par Vinci.

VI | AMENAGEMENTS DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Afin de donner au club de gymnastique de Chamalières encore plus d'atouts pour développer sa qualité éducative et les performances sportives de ses 421 licenciés, des travaux ont été réalisés en novembre 2012 au gymnase du Colombier afin de créer une fosse de réception, d'ajouter une piste de tumbling et de changer des agrès. Ces aménagements réalisés pour un montant total de 134 000 € ont été inaugurés vendredi 22 mars dernier en présence des représentants du Conseil

régional, du Conseil général, du CNDS et de l'Union Sportive Chamalières Gymnastique qui ont participé avec la Ville au financement de ces équipements.

VII | CESM

Les membres du CESM se sont réunis en séance plénière de clôture le 21 mars dernier. Au cours de cette séance, chaque commission a présenté ses travaux à l'ensemble des autres commissions. Toutes les propositions présentées ont été votées à l'unanimité et seront présentées lors de la séance du Conseil municipal du 26 avril prochain qui sera consacrée à la présentation des travaux aboutis du CESM. Un rapport de synthèse a été réalisé pour chaque commission et sera remis lors de ce Conseil municipal.

VIII | PARCOURS DU COEUR

Nous organiserons pour la troisième année consécutive les Parcours du Cœur scolaires le 5 avril prochain.

Cette année, cette manifestation se déroulera sur toute la journée du 5 avril et accueillera plus de 520 élèves dans le parc Montjoly.

Outre une course dans les allées du parc encadrée par nos moniteurs de sports et le club d'athlétisme de Chamalières, cette année nous proposerons aux enfants un quizz sur le thème « 0-5-60 » (zéro cigarette, 5 fruits et légumes par jour, 60 minutes d'activité physique quotidienne) proposé par nos partenaires, le club de santé « Dôme Sancy » et l'association de cardiologie d'Auvergne.

IX | SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Comme chaque année, la Ville de CHAMALIERES participe à la Semaine Nationale du Développement Durable, qui se déroule du 2 avril au 7 avril.

Dans ce cadre, la diffusion de films d'animation et de documentaires pédagogiques, adaptés aux enfants du jardin d'enfants, des écoles et du lycée sera proposée à la Maison des Associations et ce, afin de les engager sur des pistes de réflexions inhérentes au développement durable.

En outre et, à l'initiative des agents du groupe d'Eco-responsabilité un nouveau « pic-nic bio » sera organisé le mercredi 3 avril entre 11H30 et 14H00 à l'attention des agents de la Ville à la Maison des Associations en salle Yves Cognat. Dans le cadre de ce moment de convivialité, une exposition et des documents seront à découvrir sur place.

Enfin, une benne sera à disposition des agents dans la cour des services techniques afin de récupérer leurs DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) du 2 au 5 avril.

X | PATRIMOINE ET ACTIONS CULTURELLES

Les 2^{èmes} journées du livre ancien et de la bibliophilie en Auvergne se sont déroulées les 15, 16 et 17 mars dernier dans les salles municipales du Carrefour Europe.

Ce salon qui accueille plus de 65 professionnels du livre ancien et une vingtaine de bouquinistes s'impose comme l'une des plus importantes manifestations de ce genre en France.

On estime la fréquentation à quelques 5000 visiteurs sur les 3 jours.

En outre, et depuis samedi 23 mars dernier, la salle du Carrefour Europe accueille jusqu'au 7 avril prochain, une exposition de 40 tableaux du peintre Victor CHARRETON, objet de la donation du Docteur Robert CHATIN.

XI | COMMUNICATION - REFONTE DU SITE INTERNET

Comme prévu, l'ouverture du nouveau site internet de la Ville de Chamalières est effective depuis le 28 février prochain. Il a été inauguré le 14 mars en présence des membres de la Commission Attractivité du CESH qui avaient proposé des pistes de travail pour ce site.

Ce chantier étant désormais terminé, les services vont travailler désormais à la réalisation d'un extranet qui sera réservé aux agents et qui leur permettra d'accéder aux différentes informations de la collectivité (informations statutaires, vacances de postes, informations relatives au Comité des Œuvres Sociales...).

L'ordre des rapports est inversé :

AFFAIRES FINANCIERES

N° 15 : Reprise anticipée des résultats 2012

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de reprendre de manière anticipée au budget les résultats 2012.

Reprise du résultat du budget principal

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	21 713 472,85	8 316 266,35	30 029 739,20
Dépenses 2012	19 875 755,49	8 803 810,08	28 679 565,57
Solde d'exécution 2012	+ 1 837 717,36	- 487 543,73	+ 1 350 173,63
Résultat antérieur reporté 2011	+ 2 226 321,83	+ 358 858,08	+ 2 585 179,91
Résultats 2012 avant reports	+ 4 064 039,19	- 128 685,65	+ 3 935 353,54
Reports - recettes		389 450,00	+ 389 450,00
Reports - dépenses		- 1 868 771,18	- 1 868 771,18
Résultat 2012 après reports	+ 4 064 039,19	- 1 608 006,83	+ 2 456 032,36

Il est affecté 2 456 032,36 € en excédent de fonctionnement reporté afin de maintenir le fonds de roulement de notre budget communal.

APPROUVE L'UNANIMITE

Reprise du résultat du budget annexe de l'eau

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	231 329,04	226 641,44	457 970,48
Dépenses 2012	248 506,30	141 594,74	390 101,04
Solde d'exécution 2012	-17 177,26	+85 046,70	+67 869,44
Résultat antérieur reporté 2011	+247 321,60	+328 502,01	+575 823,61
Résultat 2012 avant reports	+230 144,34	+413 548,71	+643 693,05
Reports - dépenses		-154 369,61	-154 369,61
Résultat 2012 après reports	+230 144,34	+259 179,10	+489 323,44

Il est affecté 230 144,34 € en excédent d'exploitation reporté afin de maintenir le fonds de roulement du budget annexe de l'eau et 259 179,10 € en section d'investissement.

APPROUVE L'UNANIMITE

Reprise du résultat du budget annexe de l'assainissement

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	204 075,98	380 159,05	584 235,03
Dépenses 2012	80 799,91	536 452,12	617 252,03
Solde d'exécution 2012	+123 276,07	-156 293,07	-33 017,00
Résultat antérieur reporté 2011	+95 959,63	-30 942,47	+65 017,16
Résultat 2012 avant reports	+219 235,70	-187 235,54	+32 000,16
Reports - recettes		45 000,00	45 000,00
Reports - dépenses		-69 321,88	-69 321,88
Résultat 2012 après reports	+219 235,70	-211 557,42	+7 678,28

Il est affecté 7 678,28 € en excédent d'exploitation reporté afin de maintenir le fonds de roulement du budget annexe de l'assainissement.

APPROUVE L'UNANIMITE

Reprise du résultat du budget annexe du stationnement

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	846 229,78	0,00	846 229,78
Dépenses 2012	831 834,66	15 741,20	847 575,86
Solde d'exécution 2012	+ 14 395,12	-15 741,20	-1 346,08
Résultat antérieur reporté 2011	+ 3 112,53	0,00	+ 3 112,53
Résultat estimé 2012 avant reports	+ 17 507,65	-15 741,20	+ 1 766,45
Reports			
Résultat 2012 après reports	+ 17 507,65	- 15 741,20	+ 1 766,45

Il est affecté 1 766,45 € en excédent d'exploitation reporté afin de maintenir le fonds de roulement du budget annexe du stationnement.

APPROUVE L'UNANIMITE

N° 16 : Budgets primitifs 2013 et vote des taux de fiscalité directe

Budget principal

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 056 332,36	24 056 332,36
INVESTISSEMENT	11 621 389,19	11 621 389,19
TOTAL	35 677 721,55	35 677 721,55

APPROUVE A LA MAJORITE

(Votes contre de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

Budget annexe de l'eau

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	495 704,34	495 704,34
INVESTISSEMENT	944 603,05	944 603,05
TOTAL	1 440 307,39	1 440 307,39

APPROUVE A LA MAJORITE

(abstentions de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

Budget annexe de l'assainissement

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	237 918,28	237 918,28
INVESTISSEMENT	534 495,70	534 495,70
TOTAL	772 413,98	772 413,98

APPROUVE A LA MAJORITE

(abstentions de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

Budget annexe du stationnement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	72 766,45	72 766,45
INVESTISSEMENT	73 507,65	73 507,65
TOTAL	146 274,10	146 274,10

APPROUVE A LA MAJORITE

(abstentions de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

Taux des taxes directes locales pour l'année 2013

Le taux des taxes restent inchangés pour l'année 2013

	2012	2013
Taxe d'habitation	11,96	11,96
Taxe sur le foncier bâti	21,43	21,43
Taxe sur le foncier non bâti	41,20	41,20

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°17 : Gestion de la trésorerie de la commune : renouvellement ligne de trésorerie

Le Conseil municipal décide de procéder au renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie existant par une ligne de trésorerie auprès d'ARKEA BANQUE aux conditions suivantes

- ✓ Montant : 1 000 000 €
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Index : TI3M (moyenne mensuelle Euribor 3 mois)
- ✓ Marge : 1,38 %
- ✓ Commission d'engagement : 0,20 % du montant soit 2 000 €
- ✓ Frais de dossier : néant

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie et l'habilite à procéder, sans autre délibération, aux opérations de demandes de versement de fonds et à celles de leur remboursement.

AFFAIRES GENERALES

N° 1 : Commission d'indemnisation amiable - travaux avenue Joseph Claussat : propositions de provisions

Le Conseil municipal valide les propositions d'indemnisation de la Commission d'indemnisation amiable pour un montant total de 21 500 € :

- provision de 4 500 € à la Boulangerie Valette située 37 avenue Joseph Claussat,
- provision de 12 000 € à la SARL Elfy située 39/41 avenue Joseph Claussat,
- provision de 5 000 € au SPA Sandrine Arnaud situé 42 avenue Joseph Claussat,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le versement de ces indemnisations, dans le cadre du budget 2013. Les sommes ainsi versées au titre de provisions, en cours des travaux, seront déduites du montant du préjudice définitif constaté à l'issue des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 2 : Création d'un marché de terroir dans le parc thermal

Le Conseil municipal valide la création d'un marché de terroir dans le Parc Thermal, entre avril et novembre de chaque année, tous les vendredis matins entre 8H00 et 13H00.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 3 : Désignation de délégués à la commission locale Chaîne des Puys - Faille de Limagne

Le Conseil municipal désigne pour siéger au sein de la Commission Locale Chaîne des Puys - faille de Limagne, Monsieur Alain BRESSON en qualité de délégué titulaire et, Monsieur Marc SCHEIBLING en qualité de délégué suppléant.

APPROUVE A LA MAJORITE

(Votes contre de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

N° 4 : Désignation au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Savarounes

Le Conseil municipal désigne pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Savarounes, Monsieur Jacques LEPRON demeurant 10 rue de l'Ecorchade à Chamalières, en remplacement de Monsieur Patrick DOS.

APPROUVE A L'UNANIMITE

URBANISME

N° 5 : Dépassement de COS pour la construction de logements conventionnés au 5 avenue de Royat

Le Conseil municipal approuve les dispositions favorisant la diversité de l'habitat permettant une majoration du COS dans la limite de 20 % pour la réalisation de logements locatifs conventionnés dans le cadre de l'opération de construction sise 5 avenue de Royat,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

Une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département et la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 6 : Dépassement de COS pour la construction de logements conventionnés au 17 avenue de la Gare

Le Conseil municipal approuve les dispositions favorisant la diversité de l'habitat permettant une majoration du COS dans la limite de 20 % pour la réalisation de logements locatifs conventionnés dans le cadre de l'opération de construction sise 17 avenue de la Gare,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

La délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

Une mention de cet affichage sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département et la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONTRATS ET CONVENTIONS

N°7 : Transport des curistes - convention avec la ville de Royat - saison thermale 2013

Renouvellement de la convention relative au transport des curistes avec la ville de ROYAT pour la saison thermale 2013 sur la base de la répartition financière suivante :

- Coût total du transport : 130 653,42 € TTC
- Commune de ROYAT : 87 102,28 € TTC
- Commune de CHAMALIERES : 43 551,14 € TTC

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 8 : Avenant N° 23 à la convention avec le PACT du Puy de Dôme

Approbation de l'avenant n°23 à la convention avec le PACT du Puy de Dôme portant sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 pour un coût de 7 000 € HT (8 372 € TTC). Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

MARCHES

N° 9 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles afférent à l'achat de denrées alimentaires

Le Conseil municipal décide de la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Chamalières et la Caisse des Ecoles afférent aux achats de denrées alimentaires,

Le Conseil municipal approuve la convention de groupement de commande définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement, confiant la coordination à la ville de Chamalières, désignant la commission d'appel d'offres de la ville de Chamalières comme commission d'appel d'offres du groupement et m'autorisant à signer et notifier les marchés de chaque membre du groupement, Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N° 10 : Modification du tableau des effectifs

Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 24h30 par semaine en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour un agent affecté à des missions de propreté urbaine.

Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 20 heures par semaine en un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour un agent chargé de gestion administrative et du suivi de dossiers dans le domaine de la restauration scolaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 11 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Le Conseil municipal approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant tout en précisant qu'il a reçu un avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 15 février 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CHAMALIÈRES



Ville de référence et d'innovation

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

COMMUNE DE CHAMALIÈRES

1- Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelle		Nombre d'agents éligibles	Besoins de la Collectivité (nombre de postes ouverts par année)				Total des postes ouverts
Grade et fonctions	Catégorie (A / B / C)		2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)	
Assistant d'enseignement artistique spécialité musique	B	3	3	-	-	-	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe spécialité danse	B	1	1	-	-	-	1
Rédacteur territorial responsable d'un service de petite enfance	B	1	1	-	-	-	1

2- Emplois réservés sans concours (Catégorie C)		Nombre d'agents éligibles	Besoins de la Collectivité (nombre de postes ouverts par année)				Total des postes ouverts
Grade et fonctions			2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe agent chargé de la cuisine et de l'entretien des locaux en mini-crèche		1	1	-	-	-	1

SUBVENTIONS

N° 12 : Subvention exceptionnelle à l'Harmonie de Chamalières

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 9 000 € à l'Harmonie de CHAMALIERES. Cette dépense sera affectée au BP 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 13 : Subvention exceptionnelle au Rotary Club de Clermont-Ferrand - Chamalières pour le Challenge Handigolf

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € au Rotary club de Clermont/Chamalières destinée au financement de la manifestation Handigolf. Cette dépense sera affectée au BP 2013.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TARIFS

N° 14 : Evolution annuelle des tarifs de l'école municipale de musique et de danse

Approbation des tarifs de l'école municipale de musique à compter du 1^{er} juillet 2013 selon les modalités suivantes :

Nombre d'inscriptions par famille et réduction appliquée	Tarifs 2013/2014	
	<i>Domicilié sur la commune</i>	<i>Hors commune</i>
1 inscription	174 €	321 €
2 inscriptions	349 €	643 €
3 inscriptions - 25 % sur la 3 ^{ème} inscription	478 €	883 €
4 inscriptions tarif 3 inscriptions + - 50 % sur la 4 ^{ème} inscription	565 €	1 044 €
5 inscriptions tarif 4 inscriptions + - 100 % sur la 5 ^{ème} inscription	565 €	1 044 €
Membre de l'Orchestre d'Harmonie	Gratuit (sous réserve de la participation active aux activités de l'orchestre d'Harmonie)	

Approbation des tarifs de l'école municipale de danse à compter du 1^{er} juillet 2013 selon les modalités suivantes :

DANSE CLASSIQUE ET DANSE JAZZ		
Nombre de cours par semaine	Tarifs 2013/2014 - 1 inscription	
	<i>Domicilié sur la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Pour un cours 1H par semaine	129 €	180 €
Pour un cours 1H30 par semaine	194 €	271 €
Pour 1 cours + atelier par semaine ou 2 cours semaine	224 €	306 €

DANSE CLASSIQUE ET DANSE JAZZ		
Nombre de cours par semaine	Tarifs 2013/2014 - 2 inscriptions	
	<i>Domicilié sur la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Pour un cours 1H par semaine	259 €	361 €
Pour un cours 1H30 par semaine	388 €	543 €
Pour 1 cours + atelier par semaine ou 2 cours semaine	449 €	612 €

DANSE CLASSIQUE ET DANSE JAZZ		
Nombre de cours par semaine	Tarifs 2013/2014 - 3 inscriptions (- 25 % sur la 3^{ème} inscription)	
	<i>Domicilié sur la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Pour un cours 1H par semaine	356 €	496 €
Pour un cours 1H30 par semaine	533 €	746 €
Pour 1 cours + atelier par semaine ou 2 cours semaine	617 €	841 €

DANSE CLASSIQUE ET DANSE JAZZ		
Nombre de cours par semaine	Tarifs 2013/2014 - 4 inscriptions (tarif 3 inscriptions + - 50 % sur la 4^{ème} inscription)	
	Domicilié sur la commune	Hors commune
Pour un cours 1H par semaine	421 €	587 €
Pour un cours 1H30 par semaine	630 €	882 €
Pour 1 cours + atelier par semaine ou 2 cours semaine	729 €	994 €

DANSE CLASSIQUE ET DANSE JAZZ		
Nombre de cours par semaine	Tarifs 2013/2014 - 5 inscriptions et plus (tarif 4 inscriptions + - 100 % sur la 5^{ème} inscription)	
	Domicilié sur la commune	Hors commune
Pour un cours 1H par semaine	421 €	587 €
Pour un cours 1H30 par semaine	630 €	882 €
Pour 1 cours + atelier par semaine ou 2 cours semaine	729 €	994 €

APPROUVE A LA MAJORITE

(abstentions de M. LEDIEU, M. SPINA, M. CONDAMIN,
M. NIASME et Melle CANALES)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

FAIT A CHAMALIERES,
Le 29 MARS 2013

Le Maire

Louis GISCARD d'ESTAING